

CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
16 juin 2015

Date de convocation : 12 juin 2015

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 14 Procurations : 5

L'an deux mille quinze, le 16 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Martine BERT, Antoine CUYAUBERE, Marie-Françoise CAPELANI, Sandrine LARBIOUZE, Delphine CRASPAY, Georges GUILHAMET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Marie-Joëlle DEBATY, Guy LABARRERE, Jean-Marc DOURAU, Jean-Jacques CLAVERIE, Alexandre LARRUHAT

ABSENTS :

EXCUSES : Corinne BIRA, Michel LAUVAUX, Marie-Gabrielle MONSET, Corinne PANATIER, Michèle NAVARRO

PROCURATIONS : de Corinne BIRA à Georges GUILHAMET, Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Michèle NAVARRO à Sandrine LARBIOUZE, Corinne PANATIER à Patrick MOURA, Marie-Gabrielle MONSET à Michel AURIGNAC

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

Le Procès-verbal de la séance du 14 avril 2015 est adopté à l'unanimité

1 – TRANSPORT SCOLAIRE DELEGATION DE COMPETENCE POUR L'AO2 : *adopté à l'unanimité*

La convention de délégation de compétence pour l'AO2 arrive à expiration en fin d'année scolaire 2014-2015. Le conseil municipal décide de la renouveler pour une période d'un an, conformément à la délibération du conseil départemental et autorise le Maire à signer la convention.

2 - REVISION DES TARIFS DE LA CULINAIRE ET AUGMENTATION DES TARIFS DES CANTINES SCOLAIRES : *adopté 15 pour, 4 abstentions*

L'assemblée accepte l'augmentation de 1,48 % des prix du prestataire de la cantine scolaire, La Culinaire, selon l'indice prévu au contrat, à compter du 1^{er} septembre 2015 et valables jusqu'au 31 août 2016. Par ailleurs, les tarifs des repas des cantines scolaires en vigueur depuis 2010 seront augmentés, ce qui porte le prix de 2,58 € à 2,65 € pour les enfants et de 3,15 € à 3,25 € pour les adultes.

3 - CEGELEC : REVISION ANNUELLE DES TARIFS DE L'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : *adopté à l'unanimité*

La révision annuelle des tarifs de l'entretien de l'éclairage public, confié à la CEGELEC est acceptée par le conseil municipal. Ils seront augmentés de 1,001 % conformément à l'indice BT 47, ce qui le porte depuis le 1^{er} janvier 2015 à 21,71 € par foyer et 32,56 € par commande. M. le Maire précise qu'il y a 258 points lumineux en plus, suite à une actualisation.

4 - ACQUISITION DE LA PARCELLE AC 430 : *adopté, 15 pour, 4 contre*

M. le Maire rappelle que la parcelle AC 430 située en contrebas de l'école du Bourg est classée en zone U1 du PLU, et constitue une réserve foncière destinée à l'extension de l'école et à l'implantation de bâtiments communaux. Le service France Domaine avait estimé cette parcelle de 6530 m² à 131 000 € en date du 9 janvier 2015. Après accord avec le propriétaire, le prix d'acquisition est fixé à 142 000 €, les frais d'acte étant à la charge de la commune.

5 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : *adopté à l'unanimité*

Le Maire informe qu'il a été saisi d'une demande d'autorisation de stationnement d'un camion pour la livraison de paniers de produits locaux sur un parking communal un après-midi par semaine et qu'il serait intéressant, pour les habitants de la commune, de bénéficier d'un tel service.

Les autorisations de stationnement étant soumises au paiement d'un droit de stationnement, il est décidé de fixer la redevance à 100 € par an, les six premiers mois seront gratuits. L'arrêté municipal correspondant sera pris.

6 - RESILIATION PRET DE TERRAIN : *adopté à l'unanimité*

La commune a réservé une parcelle pour des projets commerciaux à la Zac de la Bastide. A ce jour un seul commerçant s'est manifesté pour l'acquisition d'un terrain à des fins commerciales. Pour les deux commerces fermés, les prêts de terrains ne sont pas renouvelés.

7 – REMBOURSEMENT GROUPAMA : *adopté à l'unanimité*

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de la compagnie d'assurances GROUPAMA de la somme de 456 € en règlement du remplacement de deux oculi au local communal, suite à l'effraction du 28 février 2015.

8 - BUREAU DE POSTE : *adopté à l'unanimité*

Monsieur le Maire rappelle que le bureau de poste d'Asson est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h soit 15 heures par semaine. La fréquentation ayant de nouveau fortement baissé, il est à craindre qu'une nouvelle diminution des horaires d'ouverture soit proposée. Devant cette situation, la commune souhaite candidater pour le passage en « facteur-guichetier », et demande l'ouverture du bureau du lundi au vendredi après-midi de 14 h à 16 h 30 et le samedi matin de 10 h à 12 h, ainsi que pendant la période estivale. De plus, cette nouvelle organisation permettrait également le remplacement du facteur en cas d'arrêt maladie. Le bureau de poste serait ainsi ouvert 6 jours, soit 14 h 30 par semaine. Aussi le conseil propose la mise en place d'un poste de facteur-guichetier à Asson.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire donne les informations suivantes :

- Fermeture estivale de La Poste : du 27 juillet au 15 août 2015.
- Départ du Père Joseph Ruspil

Antoine Cuyaubère fait le point sur les intempéries liées aux fortes pluies. Il n'y a eu aucune incidence pour la voirie communale. Cependant quelques maisons ont été inondées.

Jean-Marc Dourau donne les dates des fêtes d'école :

- Vendredi 26 juin pour l'Ecole du Bourg
- Samedi 27 juin pour l'Ecole du Pont Latapie

Georges Guilhamet présente l'avancement du dossier de l'extension de l'école du Bourg. La remise des plis aura lieu lundi 22 juin suivie d'une réunion de la commission d'appel d'offres. Pour l'espace socio-culturel et sportif, l'architecte réexamine le dossier pour en faire baisser le montant.

La maison Pétrique a été équipée en électricité afin d'accueillir les ateliers communaux.

Delphine Craspay informe que le PEDT a été validé, donc le fonds d'amorçage maintenu.